

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision n° 01BM/2013 du 25 juillet 2013 portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres passés par le service national d'ingénierie aéroportuaire pour le compte du ministère de la défense

NOR: TRAA1322667S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire,

Vu le décret nº 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics;

Vu le décret n° 2007-482 du 29 mars 2007 autorisant le ministre de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres, notamment son article 2;

Vu l'arrêté du 27 avril 2007 portant création du service national d'ingénierie aéroportuaire modifié par l'arrêté du 21 décembre 2010 ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense, modifié par l'arrêté du 21 février 2008,

Décide:

Article 1er

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés et accords-cadres quel que soit le montant à :

M. Michel JAY, architecte urbaniste de l'État en chef, directeur adjoint du service national d'ingénierie aéroportuaire.

M. Jean-Marie ROUSSELIERE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint du service national d'ingénierie aéroportuaire.

M. Guillaume VAN-REYSEL, attaché principal d'administration de l'aviation civile, secrétaire général du service national d'ingénierie aéroportuaire.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés passés selon la procédure adaptée, telle que définie à l'article 28 du code des marchés publics, d'un montant inférieur à 90 000 € HT, et tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT pris en exécution des marchés à bons de commande à:

Mme Nathalie MACE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, cheffe du département ingénierie opérationnelle et patrimoine Nord.

Mme Maria Silvia FUCILLI, ingénieure des travaux publics de l'Etat, adjointe au chef du département ingénierie opérationnelle et patrimoine Nord, en charge du pilotage GPI.

M. Michel LE BASTARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au chef du département ingénierie opérationnelle et patrimoine Nord, en charge des projets défense.

M. Claude GIRNY, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef de département ingénierie bâtiment.

M. Jacques TESSIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au chef du département ingénierie bâtiment.

M. Christophe VERGNAUD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département ingénierie infrastructure.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



M. Joël BYE, architecte urbaniste de l'État, chef de département programmation, environnement, aménagement.

Mme Mathilde HONORAT, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, adjointe au chef du département programmation, environnement, aménagement.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés passés selon la procédure adaptée, telle que définie à l'article 28 du code des marchés publics, d'un montant inférieur à 50 000 € HT, et tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pris en exécution des marchés à bons de commande à:

- M. Hassen BENGUIRAT, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du pôle de Paris-Orly.
- M. Joël BALLESTER, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du pôle de Paris-Orly.
- M. Patrick GUERBOIS, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du pôle de Paris-Orly.
- M. Alain DUPREY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du pôle de Paris-Le Bourget.

Mme Nathalie OVION, technicienne supérieure en chef du développement durable, adjointe au chef du pôle de Paris-Le Bourget.

- M. Olivier CROISIC, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du pôle de Paris-Le Bourget.
- M. Michel MARTY, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'antenne de Villacoublay.

Mme Morgane DEMANCHE, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'antenne d'Évreux.

- M. Michel LASNE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du pôle de Toulouse.
- M. Bernard BARTHES, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du pôle de Toulouse.
- M. Patrice LARA, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du pôle de Toulouse.
 - M. Nicolas STARK, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du pôle de Lyon.
- Mme Anne SAULNIER, technicienne supérieure en chef du développement durable, adjointe au chef du pôle de Lyon.
 - M. William LEBRET, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du pôle de Châteauroux.
- M. Benoit CHAMPETIER DE RIBES, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de la mission grand projet A 400 M du SNIA.
 - M. Nicolas FAVREL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du pôle de Nantes.
- M. Vincent MAYOL, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du pôle de Nantes.
- Mme Christelle SAVIO-SOULA, ingénieure des travaux publics de l'État, cheffe du pôle de Nice-Corse.
- M. Michaël CHALEIL-ANCHISI, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du pôle de Nice-Corse.
- Mme Alexis CEFBER, ingénieure des travaux publics de l'État, cheffe du pôle Antilles-Guyane. M. Denis BRISTOL, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'antenne de Martinique.
- M. Cédric BARIOL, technicien supérieur principal du développement durable, chef de l'antenne de Guadeloupe.
 - Mme Émilie DE-MIN, ingénieure des travaux publics de l'État, cheffe du pôle océan Indien.
- M. Philippe MENESTRIER, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du pôle océan Indien.
- M. Philippe LE MELEDO, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du pôle de Strasbourg. M. Stéphane GUIDAT, chef technicien du ministère chargé de l'agriculture, spécialité forêts et territoires ruraux, adjoint au chef du pôle de Strasbourg.
- M. Philippe CORDIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du pôle d'Aix-en-Proyence.
- M. Henri GOUGE, ingénieur divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'État, adjoint au chef du pôle d'Aix-en-Provence.
- M. Christian BERASTEGUI VIDALLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du pôle de Mérignac.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



M. Serge SAINT-JEAN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au chef du pôle de Mérignac.

M. Juan-Manuel MARTIN, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du bureau du parc et des moyens généraux.

M. Jean-Marc WORRETH, ouvrier d'État de l'aviation civile, adjoint au chef du bureau du parc et des moyens généraux.

Article 4

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés passés selon la procédure adaptée, telle que définie à l'article 28 du code des marchés publics, d'un montant inférieur à 15 000 € HT, et tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 4 000 € HT pris en exécution des marchés à bons de commande à:

Mme Sarah ARNOUIL, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité de Mérignac du pôle de Mérignac.

Mme Marianne MIOSSEC, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité assistance à maîtrise d'ouvrage du pôle de Mérignac.

Mme Agnès DANNEQUIN, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité de Mont-de-Marsan du pôle de Mérignac.

M. Félix MOOTHOOCARPEN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du bureau programmation environnement aménagement d'Aix-en-Provence.

M. Alain BOCHET, personnel non titulaire de catégorie A, responsable de la cellule informatique. Mme Marie-José KERAVEC, technicienne supérieure en chef du développement durable, adjointe au responsable de la cellule informatique.

Mme Isabelle SALHI, attachée d'administration de l'aviation civile, cheffe du bureau du personnel et de la formation.

Mme Cécile CORREA, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, adjointe au chef du bureau du personnel et de la formation.

Article 5

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés passés selon la procédure adaptée, telle que définie à l'article 28 du code des marchés publics, d'un montant inférieur à 4000 € HT à M. Frédérick BROTHELANDE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de l'atelier mécanique du bureau du parc et des moyens généraux.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 25 juillet 2013.

Le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire,

A. Laslaz